


ÉTUDES HISTORIQUES SUR LES ÉPIDÉMIES DANS LE MORBIHAN.

EXPOSÉ HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES

ÉPIDÉMIES DE CHOLÉRA ASIATIQUE.

MANIFESTATIONS DE 1832 — 1834 — 1849 — 1854 — 1865.

Par le Dr Alph. MAURICET

de la Faculté de Paris,
Secrétaire du Conseil central d'hygiène et de salubrité du Morbihan,
Médecin en chef de l'Hôpital civil de Vannes, etc., etc.,
Officier d'Académie.

(Extrait du *Compte-rendu des Épidémies, des Épizooties et des travaux des Conseils d'hygiène du Morbihan en 1883.*)

VANNES
IMPRIMERIE GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1884.




ÉTUDES HISTORIQUES SUR LES ÉPIDÉMIES DANS LE MORBIHAN.

EXPOSÉ HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES

ÉPIDÉMIES DE CHOLÉRA ASIATIQUE.

MANIFESTATIONS DE 1832 — 1834 — 1849 — 1854 — 1865.

Par le Dr Alph. MAURICET

de la Faculté de Paris,

Secrétaire du Conseil central d'hygiène et de salubrité du Morbihan,

Médecin en chef de l'Hôpital civil de Vannes, etc., etc.,

Officier d'Académie.

(Extrait du *Compte-rendu des Épidémies, des Épizooties et des travaux des Conseils d'hygiène du Morbihan en 1883.*)

VANNES

IMPRIMERIE GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1884.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

EXPOSÉ HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES ÉPIDÉMIES DE CHOLÉRA ASIATIQUE.

Manifestations de 1832 — 1834 — 1849 — 1854 — 1865.

L'histoire des premières manifestations et de la marche du Choléra Asiatique dans le département du Morbihan, n'est connue des médecins eux-mêmes que par une tradition presque légendaire.

Mes recherches dans les Archives ont mis des dossiers très intéressants entre mes mains. Si le lecteur veut bien me suivre, je vais m'efforcer de lui servir de guide, vivant avec lui tantôt dans le cabinet de Monsieur le Préfet où nous prendrons connaissance des circulaires ministérielles; tantôt chevauchant avec les Docteurs, ceux-ci nous communiqueront leurs théories et leurs traitements; à la veillée nous écouterons tout le monde, et nous serons surpris d'entendre émettre, sur la transmission, des idées qui n'auront cours que bien plus tard (voir pièce N° 7). *Pour terminer chacune de ces excursions, si nous faisons ce qu'on est convenu d'appeler de la statistique, ce ne sera que pour bien fixer les éléments d'intensité du fléau dans les points où il aura frappé avec le plus de prédilection. Cette statistique, j'aurais voulu la représenter par des courbes, sur des cartes spéciales, comme on le fait pour les reliefs de la terre. Malheureusement la science n'est pas assez richement dotée pour me permettre ce luxe.*

J'ai lu que l'historien ne saurait prendre trop de précautions pour ne point être accusé de fausseté ou d'insuffisance; être accusé de fausseté en procédant comme je vais le faire me semble difficile; d'insuffisance, on peut toujours l'être. Les uns me reprocheront de ne pas être assez complet et de n'avoir pas en entier donné toutes les pièces que j'ai citées au cours de mon exposé, etc...

D'autres me reprocheront peut-être d'en avoir fait imprimer un trop grand nombre, pour eux inutiles et n'apportant aucune lumière au sujet. C'est en effet là l'écueil de ce genre de travail. Mais le mien est si modeste qu'il trouvera grâce, je l'espère; mon intention formelle de n'être utile qu'à la science sera dans tous les cas mon excuse auprès de tous les hommes de bonne volonté.

ÉPIDÉMIE DE 1823.

Pour la première fois en Europe, en septembre 1823, une épidémie de choléra asiatique envahit les bords de la mer Caspienne. Cette épidémie venait de Perse. Le lecteur qui ne s'en souviendrait pas serait peut-être surpris de la circulaire aux Préfets, datée du 21 août 1824, prescrivant les mesures à prendre en cas d'invasion. *(Voir pièce N° 1.)*

tant à étudier, que je ne voudrais rien négliger pour faire peut-être la lumière sur les causes d'insalubrité qui, à chaque épidémie, le désignera aux coups du fléau.

Enfin, *pièce N° 8*, le rapport de M. Mancel, Sous-Préfet de Lorient, sur la marche et l'intensité de la maladie dans son arrondissement.

Esquissons l'étude anecdotique de la thérapeutique du choléra à cette époque ; je copie : « Un aperçu de quelques médicaments qui peuvent être employés pour le traitement de 50 cholériques, pour durée moyenne de la maladie de 4 à 5 jours, approximation faite, nous dit la note destinée aux communes du Morbihan, d'après le traitement des hôpitaux de Paris.

Camphre	2 livres.
Extrait gommeux d'opium	30 grammes.
Laudanum liquide	1 livre.
Extrait d'opium de Robiquet	30 grammes.
Cantharides	120 grammes.
Alcool de Cantharides	1 livre.
Sulfate de quinine	30 grammes.
Emplâtres vésicatoires	240 grammes.
Sangsues	1,000 *(je dis bien mille)*.

On ne peut, ajoute cette note, donner un aperçu du prix d'après les prix courants antérieurs à l'invasion du choléra. La hausse est tellement forte que le camphre, dans peu de jours, est monté à 48 fr. la livre ; de 3 fr. qu'il valait avant l'invasion de la maladie. »

Avec l'hiver, l'épidémie disparut. L'année suivante; en 1833, on dressa le bilan de l'année précédente. La pièce la plus importante est *la situation générale* du choléra dans le Morbihan, arrêtée par le Préfet du Morbihan, à la date du 23 mai 1833, nous donnant les communes atteintes, leur population, la date et la fin de l'invasion, le chiffre des malades et des décès par sexe. *(Voir pièce N° 9.)*

Enfin, diverses circulaires relatives au commerce extérieur, au règlement de compte de la somme de 18,000 fr., et enfin des avis officiels de la marche du fléau en Hollande, en Angleterre et en Belgique.

Une circulaire du Ministre du Commerce et des Travaux publics du 25 janvier 1833, considérant que le gouvernement d'Espagne et ceux des États d'Italie ont pris des mesures sanitaires fort rigoureuses contre les provenances de nos ports, invite le Préfet à faire connaître la date de la cessation de la maladie dans les localités où elle a exercé ses ravages.

Demande du Ministre du Commerce et des Travaux publics, en date du 4 juin 1833, du compte définitif de l'emploi des 18,000 fr. qui ont été ordonnancés au nom du Préfet.

« *Le document dont vous avez eu le temps de réunir les éléments*.................... »

Avis du ministère :

24 Juillet 1833. — Le choléra règne depuis quelque temps à Rotterdam, à Leyde, à Delft et dans quelques autres villes de la Hollande.....

25 Juillet 1833. — Le choléra morbus s'est manifesté de nouveau dans quelques quartiers de Londres.

7 *Août 1833.* — Des avis officiels confirment la nouvelle de l'existence du choléra en Belgique..... Le choléra a fait aussi des progrès en Angleterre.

ANNÉE 1834.

Cette année est restée dans la mémoire de tous les habitants du Morbihan, à ce point que c'est à peine si même dans le corps médical on se souvient de l'épidémie de 1832.

C'est en plein été qu'éclate le choléra à Vannes, au milieu de juin 1834, pour se terminer au milieu du mois d'octobre. Les bulletins sanitaires que je publie, nous signalent pour la ville de Vannes 283 cas et 92 décès.

Son rayonnement est très considérable, et la mortalité encore plus forte. A Damgan, du 30 août, date de l'invasion, au 10 octobre; 204 cas et 70 décès. Encore n'avons-nous, pour bien des communes, que des lettres de Maire criant au secours et ne pouvant même envoyer de bulletins.

Le Maire de Pénestin écrit le 12 août 1834 : « Monsieur le Préfet, je m'empresse de vous informer de la marche rapide du choléra. Les habitants sont consternés ; la mort frappe de toute part ; on n'entend que pleurs et gémisssements dans le bourg........................ .... c'est effrayant, je vous assure...

Le Maire, Bernard. »

Lorient et l'arrondissement ne sont envahis que plus tard ; c'est le 3 septembre qu'apparaît le premier cas, et l'épidémie dure jusqu'au 8 novembre : 251 cas et 153 décès.

Le choléra sévit dans tout cet arrondissement et dans celui de Vannes. Comme on le voit, le littoral de l'Océan paie le plus large tribut : dans l'arrondissement de Vannes : c'est Pénestin, Damgan, La Roche-Bernard, Sarzeau, l'Ile-d'Arz, l'Ile-aux-Moines, Séné ; dans l'arrondissement de Lorient : Locmariaker, Carnac, Riantec, Port-Louis et les deux grandes îles de Belle-Ile et de Groix.

En revanche, l'arrondissement de Pontivy ne signale que quelques cas isolés; et je n'ai trouvé, pour l'arrondissement de Ploërmel, que le rapport pour Malestroit du Dr Dufau-Pérès.

Les pièces que l'on trouvera sur cette épidémie sont *(pièces Nos 10 — 16)* :

26 Juillet 1834. — Lettre du Maire de la Roche-Bernard; premier cas de choléra en ville.

23 Septembre 1834. — Lettre du Maire de Damgan; demande de religieuses.

Rapports médicaux :

20 Juillet 1834. — Rapport de M. Claret, Vannes.

11 Août 1834. — Rapport du Dr Dufau-Pérès, Malestroit.

14 Août 1834. — Rapport du Dr Botréhan, Vannes.

24 Octobre 1834. — Rapport du Dr B. La Gillardaie, *id.*

23 Novembre 1834. — Rapport du Dr J.-J. Mauricet, *id.*

Non daté 1834. — Rapport du Dr Joret, Vannes.

Et les relevés des bulletins sanitaires pour Lorient, Groix, Port-Louis, Riantec, Belle-Ile (Le Palais), Carnac, Locmariaker, Vannes, Ile-aux-Moines, Damgan, La Roche-Bernard, Pénestin, Marzan, Malestroit, Séné, Ile-d'Arz, Sarzeau, Auray, Pontivy.

A Camors pour la dysenterie *(pièce N° 18)*.

Les rapports des médecins nous instruisent sur les opinions médicales de cette époque à tous les points de vue. Je les crois utiles à la science, car un jour viendra peut-être où on trouvera qu'avec leur tact de praticiens, leur thérapeutique, après s'être cherchée pendant l'épidémie de 1832, répondait, en 1834, à la plupart des indications.

SECONDE ÉPIDÉMIE DE 1846.

Cette épidémie eut SA PREMIÈRE MANIFESTATION dans le département du Morbihan en 1849.

VANNES n'eut qu'un militaire atteint et qui mourut à l'hôpital. — Rapport du Dr Claret.

PLOERMEL fournit des états négatifs. *(Voir pièce N° 33.)*

PONTIVY, en novembre et en décembre 1849, constate 11 décès dans la ville et un nombre minime à Gourin. *(Voir pièces N° 28 — 32.)*

LORIENT est encore largement atteint. Cette épidémie est remarquable par sa ténacité. Elle débute dans la commune d'Erdeven le 17 février 1849, disparaît complètement pendant près d'un mois, reprend à la fin de mai, sévit à Lorient, Port-Louis et Locmiquellic jusqu'à la fin de juin, disparaît à nouveau pour reprendre en octobre, manifestant sa réapparition par un certain nombre de décès foudroyants, et enfin disparaît complètement au milieu de novembre. Lorient (ville) avait perdu 365 de ses habitants. L'arrondissement 176 habitants. *(Voir pièces N° 19 — 27.)*

MANIFESTATION DE 1854.

Cette épidémie persista jusqu'en 1855, et c'est à elle qu'on doit rattacher l'irruption de 1852 à 1855. Elle reparut dans le Morbihan pendant l'été de 1854. J'emprunte au compte-rendu des épidémies du Dr Fouquet, pour l'année 1854, les chiffres suivants :

Vannes.	12,396	habitants,	120	décès.
Séné	2,615	—	21	—
Guiscriff	3,570	—	3	—
Napoléonville.	6,930	—	14	—
Auray.	3,810	—	6	—
Groix.	3,354	—	71	—

Elle débute le 5 mai à Napoléonville; puis le 30 juillet à Vannes où elle a toute son intensité en septembre. Le 6 novembre, elle s'élance sur Groix où elle tue 71 personnes en 77 jours, et en disparait le 12 janvier 1855.

M. le docteur Fouquet, en présence des théories des contagionistes et des anticontagionistes, termine ainsi son rapport : « Ne doit-on pas ici se tenir dans une sage réserve, et » dire comme Montaigne : « Que sais-je ? »

TROISIÈME ÉPIDÉMIE DE 1865.

Cette épidémie, importée d'Alexandrie par le navire *Stella* parti de ce port le 1er juin et arrivé le 11 juin à Marseille, fut transmise rapidement à Paris grâce aux voies ferrées et aux communications rapides qui relient ces deux villes.

Dans le Morbihan, l'arrondissement de Lorient est frappé le 15 octobre 1865, et l'épidémie dure jusqu'à la fin d'avril. 29 communes atteintes, 1526 cas, 634 décès.

Dans l'arrondissement de Vannes, la maladie apparaît en mars 1866 dans 6 communes, 95 décès; mais ne sévit, à proprement parler, que dans une seule, à Arzon, qui sur ces 95 décès en compte 83.

Dans cette commune, le choléra a duré du 2 août 1866 au 4 novembre. Les villages de Kercouédo, Port-Navalo, Bourg-Neuf, Bernon et le bourg d'Arzon sont les plus frappés. On rapprochera ces faits de ceux de l'épidémie de 1832. Ce peut-il qu'il n'y ait là que des phénomènes de coïncidence? je ne le crois pas, mais une cause inconnue dont la science, aux grands pas qu'elle fait tous les jours, nous ménage la surprise d'une explication lumineuse.

Il y a dans cette épidémie un second fait qui me frappe. Les deux arrondissements du littoral paient encore cette fois un large tribut au choléra. Les deux arrondissements du centre sont à peine frappés.

L'arrondissement de Napoléonville reçoit le choléra le 5 janvier 1866. Après un temps d'arrêt assez long, il reparaît à la fin de l'année et en janvier 1867 sur les recrues du 5e hussards. — 6 communes sont atteintes, 303 cas, 90 décès.

L'arrondissement de Ploërmel est toujours le plus favorisé. Le choléra n'y paraît que dans la commune de Mauron, en novembre 1866. — 8 cas, 6 décès.

Pour ceux de mes confrères qui voudraient étudier plus complètement cette épidémie, je ne puis que les renvoyer au compte-rendu des épidémies pour l'année 1866, où ils trouveront le remarquable rapport du docteur Alfred Fouquet.

Si je me suis permis de le résumer ici, c'était pour offrir à mes lecteurs un ensemble bien net de toutes les manifestations du choléra dans notre département.

La science progresse tous les jours. Grâce à l'énergie de ses adeptes, nous avons évité plusieurs invasions nouvelles de ce redoutable fléau. Au nombre de ces apôtres, saluons en première ligne les noms des Fauvel et des Proust, et le Conseil sanitaire international d'Alexandrie, à qui nous devons d'avoir été préservés d'une quatrième invasion du choléra. Nous ne pouvons mieux terminer qu'en leur disant à tous, au nom de la France et au nom du Morbihan : merci. Merci pour vos actes, merci pour vos leçons.

PIÈCES POUR SERVIR DE PREUVES

A

L'HISTOIRE DU CHOLÉRA

DANS LE MORBIHAN.

Paris, le 21 Août 1824.

Pièce N° 1.

Monsieur le Préfet,

Le Conseil supérieur de santé, dont la marche rapide du *Choléra morbus* de l'Inde a vivement excité la sollicitude, avait chargé M. Moreau de Jonnez, l'un de ses membres, de lui faire un rapport sur la maladie pestilentielle désignée sous ce nom, d'après les renseignements recueillis par le gouvernement. Ce rapport ayant été adopté par le Conseil comme étant propre à éclairer le gouvernement et les peuples sur la nature de ce fléau et sur la nécessité de s'opposer à son invasion, le Ministre a cru devoir en autoriser l'impression aux frais de son département.

Je vous en adresse, en conséquence, des exemplaires que je vous invite à distribuer aux administrations sanitaires de votre département.

Je vous préviens en même temps que, d'après ce rapport, le Ministre vient de décider que les mesures en vigueur contre l'introduction de la peste et de la fièvre jaune seront également observées pour prévenir l'introduction du *Choléra-morbus* de l'Inde.

Vous voudrez bien prévenir de cette décision les administrations sanitaires de votre département, pour qu'elles ayent à s'y conformer, en appliquant le principe adopté, selon les cas qui se présenteront, ainsi qu'il se pratique pour les autres maladies pestilentielles.

Signé : Le Baron CAPELLE.

Transmis le 8 septembre 1824 par M. le Préfet, Cte de Chazelles, au Sous-Préfet de Lorient pour être remis aux Comités de la salubrité publique de l'Intendance de Lorient.

MANIFESTATION DU CHOLÉRA EN 1832.

Pièce N° 2.

PARIS, le 19 Novembre 1831.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous transmettre un exemplaire du *Moniteur* du 16 de ce mois, lequel contient un rapport que j'ai présenté au Roi et deux ordonnances qui ont été rendues par Sa Majesté pour prescrire les mesures que l'apparition du *Choléra-morbus* à Sunderland, a rendues nécessaires.

J'ai fait connaître directement les dispositions des deux ordonnances aux Commissions sanitaires de votre département, mais je vous invite à en surveiller vous-même la stricte exécution.

Les administrations sanitaires devront se concerter, sans délai, avec les préposés du service des postes pour que les lettres, journaux et paquets venant de l'Écosse et du nord de l'Angleterre soient incisés et passés, conformément à l'article 1er de la 2e ordonnance.

Elles ne doivent pas, non plus, perdre un moment pour s'entendre avec les principales autorités de la Guerre et de la Marine, afin de faire choix d'un emplacement où l'on puisse recevoir provisoirement, en cas de relâche forcée, les bâtiments soumis au régime de la patente brute ou de la patente suspecte.

Tout porte à espérer que la maladie qui s'est manifestée à Sunderland ne sera pas de longue durée, et qu'à l'aide des précautions prescrites par les deux ordonnances du 15 novembre, elle ne sera pas importée dans nos ports. S'il arrivait cependant que, par suite de communications interdites, ou pour toute autre cause, le *Choléra* éclatait sur quelque point du littoral, il faudrait, sur-le-champ, faire cerner et séquestrer la maison, le village, le lieu où cette maladie se serait manifestée, et ne laisser subsister que les communications indispensables pour les habitants.

De concert avec les autorités civiles, les administrations sanitaires pourraient requérir, en ce cas, l'assistance de la Garde nationale et de tous les agents de la force publique; sauf à réclamer, sans délai, des instructions positives sur les mesures ultérieures que pourraient exiger les circonstances. Il ne faudrait pas négliger d'instituer l'enquête nécessaire pour constater par quelle communication la maladie aurait pu être introduite ou propagée.

Vous comprendrez qu'un pareil ordre ne doit pas être connu à l'avance, parce qu'il pourrait répandre de vives inquiétudes; c'est une instruction éventuelle que je vous adresse, et que vous pouvez communiquer confidentiellement aux Sous-Préfets seulement pour en faire usage en cas de besoin.

Agréez, Monsieur le Préfet, etc. . . . .

Pour le Ministre du Commerce et des Travaux publics :

Le Conseiller d'État, Vice-Président du Conseil supérieur de santé,

HÉLY D'OISSEL.

Pièce N° 3.

MUZILLAC, ce 10 Août 1831.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Un évènement fâcheux vient de jeter la consternation dans le pays : le préposé Le Roux, du Moustoir, sa femme et la femme du préposé Le Texier sont tombés malades hier dans la soirée, et cette dernière est morte ce matin, à huit heures.

Des coliques atroces et des déjections sanguinolentes ont été les principaux symptômes de cette maladie ; et il n'en a pas fallu davantage pour faire croire à l'invasion du *Choléra.*

Le docteur Jégo, qui a donné ses soins aux malades, ayant appris que tous trois avaient mangé de la bouillie d'avoine, a pensé qu'ils avaient pu être empoisonnés ; il a fait l'autopsie du cadavre, mais n'a découvert aucune trace de poison, ce qui, toutefois, ne serait pas décisif, s'il s'agissait d'un poison végétal.

Le vase dans lequel a été apprêtée la bouillie n'est pas susceptible *d'oxydation.*

Les époux Le Roux avaient déjà fait usage de la même farine, sans en éprouver le moindre inconvénient, ce qui nous jette dans le doute sur les causes de l'accident ; d'un autre côté, des gastrites accompagnées de coliques et de lienteries sont assez répandues dans le pays, et on serait fondé à croire à l'existence de *l'Influenza.*

Je pense donc qu'il serait urgent d'envoyer une commission sur les lieux, soit pour déterminer le caractère de la maladie, soit pour rassurer le pays. Le Roux va mieux, sa femme n'est pas hors de danger..

JULLIEN.

Pièce N° 4.

LORIENT, le 13 Septembre 1831.

MONSIEUR LE MAIRE (?)

M. le Sous-Préfet m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite, relativement à la maladie qui désole votre commune et particulièrement votre bourg. Je regrette que vous ne soyiez pas entré dans plus de détails sur le caractère de ce mal que vous appelez gastrodynie avec fièvre violente ; car il est probable que vous éprouvez sur la partie de votre littoral le même genre d'épidémie qui règne depuis près de deux mois dans le Morbihan et se prolonge même jusqu'au Croisic : douleurs de tête, coliques, envies de vomir chez les uns ; diarrhée, vomissements de matière glaireuse chez les autres. Cet état, quoique pénible, n'offre cependant pas de danger, généralement parlant, et se guérit assez vite par la diète plus ou moins sévère ; et, pour boisson, de l'eau de tilleul rendue légèrement acidulée par quelques tranches de citron ou, à défaut, quelques feuilles d'oseille qu'on fait infuser en même temps que la fleur de tilleul, les lavements avec l'eau de lin sont aussi d'une grande utilité. Si le dévoiement est opiniâtre, faire bouillir une cuillerée de riz avec une demi-once de gomme, dans une bouteille d'eau de fontaine ; cette tisane, prise sucrée, à petite dose et souvent, suffit presque toujours pour arrêter la maladie. Éviter l'eau-de-vie, l'eau vulnéraire, le vin pur, le cidre, le café ; ce sont les ennemis les plus dangereux dans ce genre de maladie.

Il est essentiel aussi de se bien garantir les pieds du froid et de l'humidité, et de couvrir le ventre avec des morceaux de flanelle chaude.

Si vous désirez d'autres renseignements, je suis prêt à vous les donner et vous prie de nous faire connaître s'il est mort quelqu'un de cette maladie.

Quant au caractère contagieux de la maladie, soyez sans inquiétude à ce sujet : c'est un genre d'épidémie déterminée par les premiers froids qui ont succédé à des chaleurs d'orage auxquelles notre pays n'est pas habitué.

Lorient compte plus de 1,500 personnes atteintes de ce mal ou l'ayant été, et très heureusement nous n'avons personne à regretter ; si la mortalité frappe dans ce moment un peu plus notre ville que d'habitude, cela tient à des Rougeoles mal soignées dans les enfants du peuple.

Agréez...

D[r] LESTROHAN.

TABLEAU DES MALADIES OBSERVÉES DANS LA VILLE, FAUXBOURGS ET VILLAGES EXTÉRIEURS DE LA COMMUNE DE VANNES DANS LA CLASSE INDIGENTE, PAR BOURDAIS, MÉDECIN.

Pièce N° 5.

PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1832.

Bronchite ou catarrhe suffocant	3
Péripneumonie ou fluxion de poitrine	9
Catarrhe pulmonaire ou rhume avec fièvre	18
Fièvre rémittente	33
Fièvre putride ou maligne-typhus	7
Apoplexie	3
Fièvres intermittentes	22
Affections cholériques ou choléra morbus indigène	6
Affections scrofuleuses	2
Blessés	3
Hydrothorax, Hydropisie de poitrine	1
Phtisie pulmonaire	7
Fièvres inflammatoires	4
Affections syphilitiques	3
Gastralgies	3
Affections dartreuses	3
Gale	4
	131

PENDANT LE 2e TRIMESTRE DE 1832.

Fièvres typhoïdes	5
Fièvres adynamiques simples	7
Fièvres compliquées de catarrhe	9
Fièvres rémittentes compliquées de *cholérine*	12
Cholérine simple	10
Fièvres intermittentes	11
Fluxions de poitrine	6
Phtisie pulmonaire	3
Fièvre bilieuse gastrique	6
Rhumatisme articulaire	3
Esquinancies	3
Galeux	6
Scrofuleux	3
Blessures graves	4
Blessures légères	2
	90

Le 1er juillet 1832.

BOURDAIS, *Médecin.*

RAPPORT DU Dr BOTRÉHAN.

Sarzeau, 18 septembre 1832.

Pièce N° 6.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le choléra-morbus asiatique règne dans la commune d'Arzon. Voici le résumé de l'historique de cette maladie, donné par M. Le Veux, officier de santé à Sarzeau : La maladie a commencé le 5 du courant par un nommé Le Blay, marin, demeurant au Bourg-Neuf, en Arzon, âgé de 35 ans, qui est mort dans 24 heures.

Le 6, le nommé Rouellec, aussi marin, âgé de 40 ans, est mort en 36 heures.

Le 7, la femme Mahé, agée de 55 ans, est restée malade à sept heures du soir et est morte le 8, vers midi. Ces trois personnes, qui étaient dans la misère, sont mortes sans secours au village de Bourg-Neuf.

Rendu sur les lieux accompagné dudit M. Le Veux, dimanche 16, vers midi, nous avons visité plusieurs malades, au nombre desquels se trouvent la femme Layec et la veuve Stéphany, la première âgée de 35 ans, la seconde de 45 ans, demeurant au Port-Navalo, qui ont été grièvement indisposées et qui ne sont pas encore convalescentes.

Le 17, à notre seconde visite, nous nous sommes rendus vers huit heures du matin chez la femme de Robin, employé des douanes, âgée de 48 ans, demeurant au Port-Navalo, que

l'on disait atteinte de choléra-morbus. Les cris affreux de cette femme nous ayant fait connaître la maison, nous y sommes entrés. A notre arrivée, nous avons remarqué une légère altération du facies avec dépression du globe des yeux environnés d'un cercle brunâtre notamment aux paupières inférieures, un strabisme presque continuel, une difficulté de parler. Les crampes qu'elle éprouvait aux extrémités inférieures ayant fixé nos soins, nous avons employé pour les combattre des pièces de laine trempées dans l'eau bouillante. Ces crampes ont cessé subitement. Après avoir placé sous les pieds des bouteilles pleines d'eau bouillante, nous avons fait l'examen de la malade : la langue présentait un enduit mucoso-blanchâtre, la respiration était presque naturelle, mais le pouls était filiforme, toute la périphérie du corps était d'un froid intense à l'exception des parties réchauffées artificiellement.

Dans l'intermittence des crampes qui étaient de cinq minutes, la malade accusait une douleur violente dans la région de l'estomac et annonçait sa fin prochaine. Vers onze heures du matin, la malade a été pendant quelques minutes atteinte d'une asphyxie complète, c'est-à-dire privée de chaleur, de respiration, de mouvement de pouls ; on eût pensé qu'elle était atteinte de rigidité cadavérique. Les assistants la croyaient morte, mais l'application subite du fer incandescent sur les talons fit cesser, en cinq minutes, cet état d'asphyxie.

Un quart d'heure après l'asphyxie, la malade a éprouvé le rire sardonique, puis un délire de quelques minutes.

Les crampes la torturant, nous avons toujours réussi à les faire cesser par un tissu laineux imprégné d'eau bouillante ; mais ce moyen joint à l'urtication n'a jamais produit aucune ampoule. Ces topiques auxquels nous avons ajouté l'emploi du fer chaud, celui du vésicatoire dit Anglais sur la colonne vertébrale, le laudanum liquide de Sydenham dans une boisson théiforme de menthe poivrée pendant toute la maladie, n'ont pas réussi à rétablir la circulation du sang, conséquemment il n'y a pas eu de réaction.

La malade a succombé à cinq heures du matin, c'est-à-dire vingt-quatre heures après l'invasion de la maladie.

Nous avons appris que cette femme, qui se portait bien à cinq heures du matin, la veille, éprouva, vers six heures, des vomissements et des évacuations alvines auxquels succédèrent, avec la rapidité de l'éclair, le froid et les crampes des extrémités. Ces crampes devinrent rares dès deux heures après midi ; mais alors la malade se plaignait d'éprouver de violentes douleurs dans la région vertébrale correspondant à l'estomac. Elle était dans une agitation continuelle, cependant sa position ordinaire était dorsale.

L'examen de l'habitude extérieure du cadavre ne nous a présenté que deux traces horizontales violacées de trois lignes de largeur sur six de longueur à la partie inférieure des conjonctives.

Nous considérons ces traces comme produites par la trace du sang dans les vaisseaux capillaires de ces membranes. Le vésicatoire n'a produit aucun effet.

Il résulte de cet exposé que la maladie de la femme Robin était un choléra-morbus asiatique.

Nous avons aussi visité d'autres cholériques qui sont loin d'avoir franchi le danger.

Agréez.....

Dr BOTRÉHAN.

LE VEUX, *Médecin.*

RAPPORT A M. LOROIS, PRÉFET DU MORBIHAN, SUR LE CHOLÉRA-MORBUS D'ARZON, PAR LE Sr LE FRANÇOIS, LIEUTENANT D'ORDRE DES DOUANES, A PORT-NAVALO.

Port-Navalo, le 18 Novembre 1832.

Pièce N° 7.

Monsieur le Préfet,

Le Choléra-morbus est entièrement disparu de la commune d'Arzon !

Cet heureux résultat est dû surtout aux secours alimentaires que vous avez bien voulu accorder aux malheureux. Si la médecine a combattu la maladie chez les individus qui en étaient atteints, la nourriture en a empêché l'invasion chez ceux qui *mouraient de faim en silence*, et elle s'est éteinte quand elle n'a plus trouvé sa proie d'affection, la Misère.

Votre tournée a produit le plus grand bien, et l'on s'en rappellera longtemps. J'ai eu soin de faire sentir toute l'opportunité de votre bienfaisance dans le double but de faire porter la reconnaissance sur celui à qui elle était due, et de faire aimer le gouvernement qui emploie des magistrats tels que vous, Monsieur le Préfet, toujours empressés de faire du bien.

La confiance dont vous avez bien voulu m'honorer en me chargeant de la répartition de vos bienfaits et des suites de l'épidémie, m'a conduit à faire des observations qu'il n'est peut-être pas inutile de consigner ici; ces observations sont toutes générales et n'excluent pas les cas exceptionnels.

La maladie a attaqué de préférence les individus qui avaient éprouvé une longue disette, les personnes âgées, les tempéramments usés, les femmes plus que les hommes. En effet, les maladies ont toujours plus d'empire sur ceux qui sont placés dans toutes ou quelqu'une de ces conditions. Quand à la différence sexuelle, on doit en rechercher la cause dans les usages de la localité.

Le pays ne vit que de navigation ; quand elle a de l'activité, les familles de marins sont dans une sorte d'aisance ; mais quand elle ne produit pas de gain, le marin, nourri à bord, a ses forces toujours entretenues, tandis que sa malheureuse famille périt de besoin.

J'en connais chez lesquelles il n'est entré, depuis deux ans, qu'un écu de six francs !!! D'un autre côté, les femmes sont seules chargées des travaux champêtres, portent de lourds fardeaux, les marins rougissent en quelque sorte de se livrer à ce genre de travail, et cela explique suffisamment la funeste préférence du choléra pour les femmes.

La première de ces causes va cesser, la confiance renait, les frets ont augmenté dans les ports d'expédition, et vous aurez fait disparaître par vos bienfaits l'intervalle de misère et de mort qui se serait écoulé entre l'invasion du choléra et l'élévation des frets qui ramènera l'aisance.

A l'apparition du choléra, le pays fut consterné ; la salubrité habituelle faisait croire à l'impossibilité de l'invasion, préjugé que j'avais toujours combattu depuis que l'épidémie régnait en France. Il fallut retremper le moral, parler même sur un ton dérisoire d'un fléau destructeur, et ce moyen a été tellement efficace que ceux qui se refusaient d'abord à soigner

les malades, à ensevelir les morts, accoururent au contraire en foule quand j'offris de me livrer à ce dernier office : M. le Dr Voisin en a été témoin.

MM. Botréhan et Le Veux épuisèrent les ressources de leur art auprès des premiers cholériques, mais en suivant les enseignements venus de la capitale ; mais en traitant par les toniques, les malades succombaient malgré tous leurs efforts.

M. Voisin, qui succéda à M. Le Veux, d'accord avec M. Botréhan, changea le système de médication ; on écarta les toniques, on employa les saignées abondantes, les sangsues, les boissons froides prises par cuillerées à intervalle de dix minutes, et l'on guérit les malades qu'on avait en quelque sorte abandonnés.

Ce traitement, également adopté par M. le Dr Dantu, a été le seul efficace ici, et tellement facile que, n'ayant antérieurement aucune notion médicale, j'ai réussi à sauver, en l'absence des médecins, des cholériques déjà froids et cyanosés ; voici la marche suivie :

Chez beaucoup d'individus une copieuse saignée, aussitôt l'invasion, a arrêté la maladie à l'instant même ; chez d'autres, où elle avait plus d'intensité, il a fallu appliquer 15 à 30 sangsues au creux de l'estomac ; le mieux a été visible. On a ramené la circulation du sang aux parties inférieures au moyen de sinapismes aux genoux et aux pieds, jusqu'à ce que l'on eût obtenu l'effet désiré ; de l'eau gommée sucrée, légèrement acidulée et froide, pour les vomissements ; de l'eau de riz, également froide, pour le dévoiement, et une cuillerée par demi-heure d'une potion éthérée quand les vomissements se succédaient trop rapidement.

Les crampes affreuses qui torturaient les malades, ont été surtout arrêtées en appliquant sur le membre souffrant un morceau d'étoffe de laine trempé dans du vinaigre bouillant. Le remède est violent, mais sûr.

La période de réaction s'est presque toujours manifestée aussitôt après l'emploi de ces premiers moyens. C'est alors qu'il faut un œil exercé ; car, douce et régulière chez les uns, elle est irrégulière et désordonnée chez les autres ; dès lors, application de sangsues à la tête, au bas-ventre, au siège ; vésicatoire, bains de siège et entiers, diète extraordinairement sévère ; être, en un mot, à l'affût des accidents ; et l'on voit avec satisfaction la convalescence s'établir.

Une fille de 18 ans, vigoureusement constituée, la nommée Pascale Talhouarn, a subi toutes les phases de la maladie, même l'éruption typhoïde ; il lui a été appliqué successivement 24 sangsues au creux de l'estomac, 20 au bas-ventre, 18 en deux fois derrière les oreilles, un vésicatoire de vinaigre bouillant à une jambe et deux de cantharides aux cuisses, trois fois la moutarde aux genoux et aux pieds, une multitude de cataplasmes de farine de graines de lin laudanisés sur le ventre, des morceaux d'étoffe de laine bien étreints après avoir été trempés dans de l'eau bouillante sur les jambes jusqu'au rétablissement de la chaleur, et des lavements laudanisés. Cette jeune fille jouit maintenant de toute sa santé et a repris ses travaux habituels.

J'ai fait part à M. le Dr Dantu d'une remarque que j'ai été à même de faire : c'est qu'à la période de réaction, les femmes enceintes ont éprouvé des pertes ou des fausses couches. Celles dont les règles étaient supprimées depuis 3 ou 4 mois, les ont revues, et elles sont également survenues avant le moment périodique, chez celles qui n'avaient pas éprouvé de suppression.

Il y a peu de choses à dire sous le rapport des précautions hygiéniques ; je ne pourrais que répéter ce qui a été mieux dit.

Il ne paraît pas qu'il convienne de changer de régime de vie quel qu'il soit ; les plus déterminés buveurs de la commune, à la tête desquels il faut placer toute l'autorité municipale, n'ont pas été atteints plus que d'autres par l'épidémie.

Le Choléra-morbus non contagieux par le contact, peut l'être cependant dans quelques circonstances.

La femme Robin versa de l'eau bouillante sur les vêtements remplis des déjections de la femme Mahé, morte la veille en 14 heures du choléra asiatique, et se baissa dessus pour les laver; elle en aspira les miasmes évaporés, sublimés (si je puis m'exprimer ainsi) par l'action de l'eau chaude ; le lendemain elle fut atteinte, et expira en 26 heures entre les mains de MM. Botréhan et Le Veux.

M. Le Veux, frappé de cette mort, me parlait de l'impression que faisait sur lui le choléra; il s'en alla à Sarzeau où la maladie l'atteignit ; il se rétablit, non sans peine, au bout de quelques jours.

Un ouvrier de Sarzeau, bien portant et dans la force de l'âge, vint un dimanche à Port-Navalo pour affaires et rentra chez lui le soir ; le lendemain il avait le choléra dont il est aussi rétabli.

Cependant l'épidémie n'a pas gagné la commune de Sarzeau.

Le sacristain, fossoyeur d'Arzon, a été le dernier atteint par le choléra et d'une manière peu intense ; on ne saurait raisonnablement attribuer la maladie à sa profession, à moins que l'on ne suppose qu'effrayé enfin, malgré l'habitude, du nombre de victimes qui lui passaient par les mains, il n'ait dû l'invasion cholérique à l'influence morale.

D'un autre côté, les équipages des navires qui ont eu des malades ou des morts n'ont pas même éprouvé les prodromes de la maladie, et je puis me citer à l'appui de la *non-contagion* ayant soigné les cholériques de mes mains, aspiré leur haleine, leur transpiration, les miasmes des évacuations, des émissions sanguines et des cataplasmes.

MM. Botréhan, Le Veux, Voisin et Dantu ont apporté dans le traitement des malades le tribut de leur zèle et de leur talent, et ont des droits incontestables à la reconnaissance du pays. Le sentiment contraire n'a pas manqué, M. Voisin a été en butte à de mauvais procédés ; j'ai reçu des injures du Maire, stimulé par son ignoble Secrétaire, irrités l'un et l'autre de ne pouvoir boire les fonds accordés par vous pour le soulagement des malheureux, et MM. Botréhan et Dantu ont été menacés de coups de couteau.

J'ai eu dans le temps l'honneur de vous signaler le zèle et l'humanité du sergent Georgi, du 46e de ligne ; je croirais manquer à mes devoirs et à vous-même, Monsieur le Préfet, si je vous taisais le modeste dévouement de notre infirmier Hugues, Jean, préposé des Douanes en retraite, qui s'est d'abord offert sans espoir de rétribution et a toujours continué d'accompagner MM. les Médecins ou moi chez tous les malades, de jour et de nuit, porteur d'un lourd panier de pharmacie, et de prodiguer ses soins à ceux qui en avaient besoin.

Son intelligence a été d'autant plus utile, que, depuis 30 ans, il s'est dévoué gratuitement aux malades et qu'il n'est guère de famille dans la commune qui n'ait, à la sienne, quelque obligation de ce genre. Peut-être penserez-vous qu'une petite récompense honorifique ou pécuniaire serait bien placée chez ce brave homme.

Je ne terminerai pas, Monsieur le Préfet, sans vous signaler encore une bonne action à faire pour couronner toutes celles dont vous avez déjà gratifié la commune ; il y existe un

enfant d'une douzaine d'années, tellement infirme, qu'il marche presque à quatre pieds ; l'indigence de ses parents leur fait vivement désirer que vous ayez la bonté de le faire admettre à l'hospice de Vannes.

Je ne manquerai pas de saisir cette occasion de vous exprimer toute ma gratitude pour la haute confiance dont vous m'avez honoré, heureux si j'ai pu la justifier à vos yeux.......

....

Daignez agréer..

Le Lieutenant d'ordre des Douanes,

LE FRANÇOIS.

Pièce N° 8.

ARRONDISSEMENT DE LORIENT.

Le premier cas de choléra qui a eu lieu à Lorient, le 22 juin, était sur un capitaine de commerce venant de Brest et Quimper, pays infectés, son second fut malade. Un troisième cas absolument isolé des précédents se manifesta.

Du 22 juin au 22 septembre, les cas furent éloignés et isolés.

Du 22 septembre, jour de la véritable invasion, le mal fit des progrès très lents, puisque, le 6 octobre, il n'y avait encore que 26 malades et 12 décès.

C'est dans un orage violent, accompagné d'un coup de vent de sud-ouest, que la maladie prit une subite intensité ; le 3e jour, le nombre des cas était de 30 et les décès 12.

Sa force n'a réellement duré que 15 jours et elle a repris depuis la lenteur de sa première invasion.

C'est dans ce même orage que la maladie s'est déclarée à Gâvres (Port-Louis) et a pris de la force à Intel.

L'état de l'arrondissement est actuellement assez satisfaisant, s'il ne survient pas de reprise.

Il y a eu quelques cas isolés à Hennebont, Belz, Plouhinec, Quibéron, Groix, etc., mais qui ne constituent pas une réelle invasion de la maladie.

Lorient, le 1er Novembre 1832.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement,

EUG. MANCEL.

Pièce N° 9.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

CHOLÉRA. — Situation générale pendant la manifestation de 1832.

ARRONDISSEMENTS et CANTONS.	COMMUNES.	POPULATION des COMMUNES.	DATE de L'INVASION.	FIN de L'INVASION.	DEPUIS L'INVASION — MALADES		DEPUIS L'INVASION — DÉCÈS		OBSERVATIONS.
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
LORIENT (1er canton).......	Lorient........	15,310	26 juin 1832	15 nov. 1832	217	160	101	65	
LORIENT. — Port-Louis....	Port-Louis.....	2,610	10 oct. —	25 oct. —	22	35	6	11	
LORIENT. — Port-Louis....	Riantec........	3,556	7 oct. —	25 oct. —	4	7	2	4	
LORIENT. — Belz..........	Belz et Intel...	3,987	1er oct. —	27 oct. —	26	45	11	20	
LORIENT. — Belle-Isle.....	Le Palais......	3,345	1er oct. —	27 oct. —	97	27	13	16	Sur les 97 hommes, il y avait 75 condamnés au boulet, 5 sont morts.
LORIENT. — Belle-Isle.....	Sauzon........	1,294	19 oct. —	11 oct. —	26	53	2	4	
LORIENT. — Auray........	Auray.........	3,340	20 oct. —	2 déc. —	15	27	7	11	
PLOERMEL. — Josselin.....	Josselin........	2,680	2 déc. —	22 déc. —	7	16	3	14	
PONTIVY. — Pontivy.......	Pontivy........	4,850	17 oct. —	29 nov. —	13	10	7	6	
VANNES (Ouest)...........	Vannes........	11,289	14 oct. —	15 déc. —	2	9	2	6	
VANNES (Est).............	La Trinité.....	249	13 avril —	15 avril —	1	»	1	»	
VANNES. — Sarzeau.......	Arzon..........	2,062	4 sept. —	30 oct. —	37	105	11	19	
					467	494	166	176	
					961		342		

Le 23 Mai 1833.

Le Préfet du Morbihan,

MANIFESTATION DU CHOLÉRA EN 1834.

Pièce N° 10. LA ROCHE-BERNARD, le 26 Juillet 1834, 7 heures du soir.

Le Maire de La Roche-Bernard à Monsieur le Préfet du Morbihan.

MONSIEUR,

Le Choléra-morbus existe maintenant en cette ville. Une femme, qui était dans l'indigence, en est morte hier. Un homme aussi, peu à l'aise, est tombé malade hier matin, il a succombé cette nuit. Le gendarme Robineau a été frappé ce matin et est dangereusement malade; enfin, un grand nombre de personnes sont atteintes de Diarrhée, et tout fait croire que la maladie n'en restera pas là.

Envoyez-moi, je vous prie, Monsieur le Préfet, des remèdes pour les indigents. Il serait bon aussi que vous puissiez m'envoyer quelqu'argent pour payer les veilleuses; car, sans cela, il sera difficile d'en trouver, et les malades pauvres n'auront pas tous les soins convenables. Vous n'avez pas besoin de m'envoyer du riz, on en trouve ici à acheter à 45 centimes la livre.

J'ai l'honneur d'être. . . . .

T. DE CLOSMADEUC.

Pièce N° 11. DAMGAN, le 23 Septembre 1834.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Par votre lettre du 22, j'apprends que vous avez donné l'ordre à M. Closmadeuc de s'adjoindre le médecin de Muzillac afin d'établir un mode uniforme et non interrompu de traitement. Je crois devoir vous faire connaître qu'il n'y a que la sœur qui reste constamment près de nos malades, attendu que M. Papeil est obligé d'aller et venir, ayant d'autres malades à traiter.

Monsieur Jégo n'ayant point été autorisé par M. Closmadeuc, ne vient que pour ceux qui l'appellent, ce qui fait que beaucoup de nos malades meurent sans secours, la sœur ne pouvant suffire à tout. Elle se trouve en ce moment tellement fatiguée, qu'elle est obligée de se retirer pour prendre un peu de repos; en conséquence, je pense qu'il est de toute nécessité que vous nous envoyiez d'autres secours, soit médecins ou sœurs, et que vous donniez l'ordre à ceux-là de rester dans la commune, sans quoi tout donne à penser que plus des trois quarts des habitants vont succomber.

. . . .

Depuis cinq à six jours nous avons au moins trente morts; aujourd'hui, cinq. Plus de la moitié de la population est malade. L'épidémie, qui a bientôt moissonné tous les habitants de Larmor, vient d'envahir le bourg; depuis hier au soir nous avons trois morts.

Si vous différez à nous envoyer des secours et des médicaments, je vous préviens que je suis décidé à donner ma démission.

Quant au choix du lieu de sépulture, le Conseil, que j'ai convoqué, ne s'est pas réuni en nombre suffisant.

Tout est tellement démoralisé dans la commune, que je ne puis compter ni sur délibération ni aucune coopération de qui que ce soit. Cependant on ne pourra plus enterrer dans le cimetière ordinaire que dix à douze personnes. Ainsi, si je ne suis pas autorisé à prendre de moi-même un local pour les inhumations, on sera obligé de laisser les morts sans être enterrés avant trois jours ; je ne trouve même plus personne pour faire les fosses, et il est de toute nécessité que je sois autorisé à avoir des gendarmes pour y contraindre les personnes requises.

Veuillez, Monsieur le Préfet, croire que je ne vous en impose pas, et me munir de tous les pouvoirs nécessaires en pareille circonstance.

J'ai l'honneur d'être..

A. FARDEL, *Maire.*

Répondu le 22 septembre, N° 1,134.

Le même jour, Madame la Supérieure de l'Hospice d'humanité de Vannes a été invitée à envoyer deux de ses Sœurs à Damgan.

(Réponse de la Préfecture.)

RAPPORT SUR LE CHOLÉRA-MORBUS.

Pièce N° 12. VANNES, le 30 Juillet 1834.

***M.** Claret, Docteur en médecine, chargé du service chirurgical à l'hôpital civil et militaire de Vannes, membre correspondant de l'Académie de médecine à Paris, à Monsieur Lorois, Officier de la Légion d'honneur, Préfet du département du Morbihan.*

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser ce rapport en réponse à votre lettre du 26 de ce mois, par laquelle vous me demandez des renseignements sur le Choléra qui règne en ce moment à Vannes.

1° D'après les déclarations authentiques des médecins de cette ville, depuis le 18 juin dernier jusqu'à ce jour, il y a eu 123 individus atteints et 41 morts.

2° Les influences premières et générales qui préparent et amènent ce genre d'épidémie me sont inconnues. Les causes locales efficientes qui en ont déterminé l'invasion à Vannes peuvent être prises au nombre de celles déjà signalées à l'occasion de l'apparition de ce fléau dans d'autres cités ; telles sont par exemple les aliments de mauvaise nature, la viande de petite boucherie, les légumes avancés, les fruits verts, le vin acide, les liqueurs fortes, enfin la malpropreté des vêtements et des habitations, ce qui explique comment la maladie n'a frappé que sur la classe malheureuse et sur quelques militaires intempérants ou déjà malades.

3° Il n'est venu à ma connaissance aucun fait propre à me donner l'idée que la maladie se serait introduite ici ou propagée par voie de contagion.

4° Il paraît que l'intensité de l'épidémie qui a été grande au début, diminue maintenant, ce qui fait que les malades, au lieu de périr en 24 heures, voient pour la plupart leur maladie se prolonger quelques jours, soit pour guérir, soit pour mourir après des réactions demeurées imparfaites.

5° Il m'appartiendrait mal de prendre un parti définitif sur la préférence à accorder à telle ou telle sorte de traitement pour la cure du Choléra, attendu que la plupart des malades que j'ai suivis étaient dirigés par mes confrères, et que dans le petit nombre de ceux que j'ai visités, j'ai eu des succès et des pertes.

6° Je pourrais vous donner quelques détails relatifs à neuf autopsies cadavériques que j'ai faites ou fait faire, mais cela pourrait paraître surabondant dans ce rapport. Je dirai seulement qu'elles m'ont offert des résultats pathologiques assez remarquables et assez constants pour me porter à croire que je reconnaîtrais le plus souvent à l'ouverture d'un cadavre, si ou non, l'individu est mort du Choléra.

Ces recherches, peu multipliées à la vérité, ne m'ont point suffisamment fixé sur la nature des causes prochaines ou des phénomènes organiques qui constituent l'affection cholérique, pas plus que sur le traitement à préférer dans le Choléra foudroyant dont j'ai vu des exemples dans le cours de cette épidémie et qui me paraît quant à présent au-dessus des ressources de l'art.

J'ai l'honneur d'être. . . . .

Dr CLARET.

RAPPORT DU Dr DUFAU PÉRÈS.

Pièce N° 13. MALESTROIT, le 11 Août 1834.

A propos de deux cas de choléra survenus dans Malestroit, le docteur termine ainsi :

« Je vous invite en conséquence, Monsieur le Maire, à faire demander aux médecins de Vannes quels sont les moyens qu'ils ont employés avec le plus de succès. Il serait bon aussi qu'on nous donnât les moyens de traiter les indigents, et qu'on disposât un lieu pour les transporter de suite ; à cette occasion, je vous ferai observer qu'il serait urgent qu'une baignoire fût disposée dans l'hospice, qui n'en a pas, et qu'on mît à notre disposition des sangsues et les médicaments nécessaires, afin d'être en mesure de s'opposer avec avantage au fléau s'il venait à faire invasion au milieu de nous.

Le Médecin de l'Hospice de Malestroit,

DUFAU PÉRÈS, *D.-M. P.*

RAPPORT DU Dr BOTRÉHAN, MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES DE L'ARRONDISSEMENT DE VANNES.

Pièce N° 14. VANNES, le 14 Août 1834.

Le soussigné, médecin des épidémies de l'arrondissement de Vannes, a l'honneur de vous représenter qu'il considère la nature de l'épidémie cholérique comme une irritation secrétoire des glandules qui tapissent la membrane muqueuse des organes digestifs.

De là la méthode rafraîchissante..... Ainsi les saignées générales et locales doivent trouver place dans la médication ; la saignée générale sera surtout applicable aux sujets jeunes et vigoureux de l'un et l'autre sexe.

Quant aux saignées locales, c'est au médecin traitant à se mettre en rapport avec le tempérament individuel ; quant à moi, je ne dépasse pas le nombre de vingt sangsues.

Les boissons appropriées à cet état morbide, sont le petit lait à froid, l'eau de fontaine, la sérosité du lait aigre également à froid, l'eau gommeuse acidulée légèrement avec suc de citron, le suc du raisin pur et même étendu d'eau après expression et diète absolue. Ces divers moyens ne peuvent être employés avec un certain succès que dans les premières périodes de la maladie, surtout quand le pouls radial se fait sentir.

Dans le cas d'algidité, ces moyens ne sont nullement de mise ; avant d'y recourir, il faut ranimer la circulation et la chaleur ; on tâche d'y arriver par des bouteilles d'eau chaude, par des morceaux d'étoffe imprégnés d'eau très chaude, par le fer du chapelier ou du tailleur plongé dans l'eau très chaude.

Par *l'urtication*, balai d'ortie dirigé çà et là sur le ventre et les extrémités, ainsi que sur la poitrine, il faut soutenir l'emploi de ces moyens calorifiques pendant plusieurs heures, et une fois le pouls sensible, il resterait à en venir aux émissions sanguines.

Un des moyens qui pourrait également ici trouver place, ce serait les cataplasmes de farine de graines de lin très chauds, saupoudrés de farine de moutarde et promenés çà et là en plus ou moins grand nombre.

Tels sont, suivant moi, les révulsifs à mettre en usage ; au besoin, la cautérisation de la colonne vertébrale, à l'aide du fer chaud porté sur un morceau de flanelle imbibé d'essence de térébenthine, pourrait encore remplir le même but.

Je passe aux *crampes* assez ordinaires aux cholériques ; elles cèdent généralement aux moyens ci-dessus, cependant rien n'empêche de recourir aux frictions chaudes ou humides, notamment avec de l'eau-de-vie camphrée laudanisée.

Lorsque la diarrhée prédomine, des injections de deux ou trois cuillerées d'eau de graines de lin, avec six ou sept gouttes de laudanum liquide répétées à trois heures d'intervalle, modifient les évacuations alvines.

Lorsque les vomissements sont fréquents accompagnés d'angoisse, la saignée locale trouve ici sa place et doit même être répétée au besoin, j'en dis autant des scarifications même *ventousées*.

Quant aux boissons, elles ne peuvent se donner qu'avec parcimonie à la dose de deux cuillerées ou trois de demi-heure en demi-heure, on peut au besoin les laudaniser légèrement.

TRAITEMENT DE LA CHOLÉRINE.

Irritation moindre des intestins et souvent précédant le choléra lui-même ; exige également la diète la plus absolue et l'usage d'eau gommeuse en petite quantité légèrement laudanisée ; au besoin quelques sangsues à l'anus, les demi-bains de siège doivent faire partie de cette médication.

Le traitement de la convalescence demande à être observé rigoureusement, et, en général, je ne me sers que du bouillon de poulet avec un peu de vermicel ; cette alimentation doit

être augmentée graduellement, pour être remplacée ensuite par une autre plus substantielle, mais toujours avec ménagement.

DES ACCIDENTS TYPHOÏDES.

Ils sont quelquefois consécutifs et le cerveau en est l'aboutissant ; ils se signalent par un état de *réaction* vers l'organe dont est cas ; de là le délire, le coloris du *facies*. Les yeux plus saillants, etc., etc..., de là l'utilité de la saignée locale aux *tempes* et aux *jugulaires*. Au besoin la section même de la *temporale*.

Tel est l'ensemble des moyens qui ont été employés jusqu'à ce jour avec plus ou moins de succès.

Le Médecin des épidémies de l'arrondissement de Vannes,

BOTRÉHAN.

Pièce N° 15.

Vannes, le 24 Octobre 1834.

Monsieur le Préfet,

J'ai la satisfaction de vous annoncer que les épidémies cholériques de Baden et de Montsarac en Séné, touchent à leur fin. On m'a assuré qu'aucune des personnes traitées dans la première commune n'avait succombé, et l'on ne compte à Montsarac que deux décès depuis ma première visite.

L'épidémie de Grand-Champ est une dysenterie intense qui a été fatale à beaucoup de personnes avant mon arrivée ; dans le bourg seulement il existait, le 14 de ce mois, au moins 40 personnes malades. Sur ce nombre j'en ai visité 33, presque toutes sont guéries et les autres en convalescence ; enfin quelques nouveaux malades, surtout dans les villages, ne tarderont pas, je l'espère, à être dans le même cas. Ils accourent au bourg profiter de l'instruction dont Madame Audic veut bien leur faire l'explication.

J'ai trouvé, le 17 de ce mois, dans tous les villages situés dans la section du Tour-du-Parc, en Sarzeau, des malades atteints du choléra. Le Maire, aidé du Curé, a obtenu qu'une fille du Saint-Esprit m'accompagnât dans cette localité pour se charger elle-même du soin de faire exécuter mes ordonnances. Elle est de retour à Sarzeau, et elle m'a assuré qu'il n'existait maintenant presque plus de malades dans ce quartier, et que, de tous ceux qui avaient suivi les conseils que je lui avais donnés, trois seulement avaient succombé.

Dans cette même commune de Sarzeau, mais à trois lieues du Tour-du-Parc, au village de Riellec, une épidémie dysentérique s'est déclarée. Comme elle a fait plusieurs victimes, on l'a prise pour le choléra ; mais je me suis assuré que la maladie qui existe à Riellec est la dysenterie.

A Saint-Gildas, où je me suis rendu sur votre invitation, le 21 de ce mois, c'est encore la dysenterie qui règne épidémiquement dans tous les villages. Là, comme partout, j'ai laissé une instruction écrite tant pour les malades que pour ceux qui désirent faire ce qui convient pour résister autant que possible à l'influence épidémique.

Destinés pour des personnes étrangères à la médecine, ces moyens ne peuvent compter parmi eux aucun de ces agents actifs dont le médecin seul peut faire l'application ; mais, s'il était possible de donner à chaque commune un homme de l'art momentanément chargé de continuer le traitement indiqué par le médecin des épidémies, l'instruction à laisser éprouverait nécessairement une grande extension. Enfin, il serait bien à désirer qu'on pût accorder à chaque commune où il existe une épidémie quelques secours en argent pour distribuer du bouillon et du vin aux convalescents.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet. . . . .

B. LA GILLARDAIE.

P. S. — J'aurais bien désiré pouvoir faire connaître le nom et l'âge des personnes qui ont été secourues dans ces diverses épidémies, mais toutes mes recommandations à cet égard ont été, jusqu'à présent, tout à fait inutiles.

Vannes, le 24 Novembre 1834.

Pièce N° 16.

Monsieur le Préfet,

J'ai différé jusqu'à ce moment à répondre à votre lettre du 26 juillet 1834 ; je désirais recueillir mes observations sur la marche générale du Choléra-morbus et sur les cas particuliers que j'aurais eu occasion d'étudier ; voici quel en a été le résultat.

La maladie existait depuis quelques jours à Vannes, lorsque j'eus occasion de voir des cholériques ; les premiers malades que je vis n'avaient eu aucune communication avec des cholériques, ils avaient été soumis à des privations nombreuses, et, par suite, à une abstinence habituelle parfois interrompue par des repas copieux et alors mal digérés. De toutes les causes qui ont agi au début de l'épidémie, l'usage d'une nourriture insuffisante ou mal choisie a été celle qui m'a paru produire le plus souvent le choléra, et presque toujours, dans ce cas, cette maladie était mortelle. L'ivrognerie habituelle a également produit plusieurs fois cette maladie ; les ivrognes que j'ai vus pouvaient se nourrir d'aliments sains et le faisaient habituellement, aucun n'a succombé.

Dans le cours de l'épidémie, la crainte, la suppression de la transpiration, l'usage des végétaux acides et surtout des repas plus copieux que de coutume, ont été les causes qui ont le plus souvent déterminé l'irruption du choléra. J'ajouterai que presque tous les malades frappés de cette maladie étaient, depuis quelques jours, atteints de cholérine, et que, selon toute apparence, ils eussent évité le choléra s'ils s'étaient soignés à temps.

Lorsque la cholérine était indolente, les malades succombaient presque toujours, soit que l'absence des douleurs les faisait recourir plus tard aux secours de la médecine, soit que ce symptôme fût dû lui-même à une aberration et à une quasi destruction de l'innervation.

Quant au contact, il ne m'a paru produire en rien la transmission de la maladie ; entre autres faits, je citerai deux jeunes personnes dont l'une s'est couchée près de son père et l'autre près de sa mère dans les derniers moments de la maladie, et quand ces malades étaient presque à l'agonie ; ces jeunes personnes avaient l'intention de réchauffer leurs parents, aucune d'elles n'a été même indisposée.

Les maladies qui ont précédé l'apparition, à Vannes, du choléra; ont été la grippe (chez plusieurs personnes, très intense et très tenace), les péritonites puerpérales souvent mortelles, les phlegmasies cérébrales chez les adultes et surtout chez les enfants; le symptôme dominant de ces affections était presque toujours la *Torpeur*.

Agréez. . . . . Dr J.-J. MAURICET.

A MONSIEUR LE PRÉFET DU MORBIHAN.

Pièce N° 17.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Depuis que le choléra a sévi dans votre ville, j'ai eu l'honneur d'adresser à Monsieur le Maire plusieurs rapports sur les différents individus qui ont été atteints de l'épidémie. Ma dernière lettre renfermait six ou sept rapports de ce genre. Je ne puis vous circonstancier mot à mot toutes mes observations, ma mémoire ne me fournirait plus autant de détails, je me ferai un plaisir néanmoins, de vous indiquer la marche qu'a suivie l'épidémie et de vous donner un aperçu de ma manière de voir dans le traitement hygiénique de cette maladie.

Je pense, Monsieur le Préfet, qu'il est du devoir de l'Administration de veiller non seulement à l'état sanitaire de la ville mais encore de porter le remède aussitôt que le mal lui est connu.

La solution des questions suivantes vous établira juge en pareille matière.

1° Quelle est la cause du choléra-morbus?

De tout temps on a dit : la cause des épidémies est renfermée dans l'air atmosphérique; mais a-t-on tenu compte de la sécheresse, de l'humidité, de l'état électrique de cet air? a-t-on interrogé la variation des vents, les émanations putrides, &&..... Peut-on révoquer en doute ou peut-on admettre de préférence l'une ou l'autre de ces causes comme production du choléra-morbus?

Pourquoi en 1832, pendant l'épidémie de Paris à la barrière de *la Villette*, là ou l'on fait évaporer les matières stercorales de toute la ville, où les vents portent sur les faubourgs circonvoisins les odeurs les plus infectes, pourquoi dis-je, les habitants de ces quartiers ont-ils moins souffert du choléra, que les habitants de la cité et du faubourg Mouffetard?..... Quelle contradiction!..... Et puis bâtissez des théories, lancez des hypothèses, elles ne servent je crois qu'à faire nombre dans la science sans profit pour elle.

Je pourrai multiplier les exemples mais j'arriverai toujours à cette conclusion : la cause du choléra-morbus nous est inconnue et nous sommes encore dans l'ignorance sur la nature intime de cette maladie.

J'arrive de suite à la marche du choléra, j'envisagerai après son traitement.

2° Nous nous trouvons moins embarrassé pour expliquer l'apparition du choléra-morbus dans notre ville, que nous ne l'avons été pour nous rendre raison de sa présence subite à Paris. On a dit, qu'en s'étendant à un pays voisin, l'épidémie quittait celui qui l'a reçue le premier. Effectivement, avant d'arriver jusqu'à nous, l'épidémie avait envahi les villes de Brest et de Nantes &&... Mais de ce fait unique pouvons-nous en déduire une généralité? non, certes.

A Paris nous avons observé tout le contraire. Après avoir dévasté la Russie, ravagé la Pologne, nous avons vu le choléra se montrer en Angleterre, porter ses atteintes en Irlande et puis d'un bond traverser la Manche, arriver à Calais et de là dans la Capitale. D'après ce; concluez si vous le pouvez ? la chose est impossible.

3° Une fois déclaré dans une localité, comment le choléra-morbus procède-t-il dans sa marche ?

Sur cette question nous pouvons établir une règle générale. C'est toujours la classe indigente qui en est la première victime. A Vannes les premiers cholériques étaient des habitants de la place *Cabello*, de la rue de *l'Étang*, et de la rue de *l'Hôpital* &, des gens qui vivent dans la crasse, qui habitent des maisons humides où l'air pénètre à peine, qui, le plus souvent, sont enfouis sur un mauvais grabat, sans couverture, exposés à toutes les intempéries de la saison. Ajoutez à cela que ces mêmes individus se nourrissent de pain noir et de mauvais fruits, qu'ils s'adonnent aux boissons alcooliques, voilà certainement plus de raisons qu'il n'en faut pour se trouver dans toutes les prédispositions favorables au développement de l'épidémie.

De cette classe, la lie du peuple, le choléra gagne bientôt la classe opulente. Dans ce dernier cas on peut dire que l'excès contraire est la cause prédisposante du mal ; en troisième ordre vient la bourgeoisie, cette classe qui commet le moins d'excès, celle qui sait se tenir dans les bornes étroites d'une conduite toujours sage, toujours la même ; celle-là se trouve plus rarement atteinte, et, quand l'épidémie vient à la gagner, c'est avec un caractère moins grave, avec des symptômes moins alarmants qu'elle se montre.

D'après ce qui précède, on pourrait donc établir : que l'invasion du choléra-morbus, relativement à sa rapidité, est en raison de l'intensité des causes, et que les symptômes sont d'autant plus graves qu'ils se montrent chez des individus pris au plus haut point de ce que l'on peut appeler la constitution épidémique.

4° Quel est le traitement à opposer au choléra-morbus ?

La thérapeutique de cette épidémie, doit être considérée sous deux points de vue, selon qu'elle s'occupe de détruire les causes de la maladie, et selon qu'elle combatte les effets que celles-ci ont produits. Cette seconde partie du traitement ne doit pas trouver place ici, elle a trait à la médecine proprement dite ; je ne m'occuperai que de la première qui est toute hygiénique et qui, par cela même, doit éveiller la sollicitude de votre administration.

Ici, le vrai médecin et l'administrateur habile doivent porter un regard scrutateur sur tout ce qui les entoure.

L'air, l'eau, le sol, doivent être soumis à l'analyse : là c'est un égout ou un marais qu'il faut dessécher, ici c'est l'alimentation du pauvre qu'il faut soigner, des excès auxquels on doit obvier, l'état de plénitude de l'estomac favorisant l'apparition du choléra-morbus, une insolation trop forte et trop longtemps soutenue, une habitation humide sont autant de causes occasionnelles qu'il faut éloigner, etc. etc., cette matière présente le plus vaste horizon.

L'état moral du peuple est encore un sujet de la plus haute importance.

Malheureusement, Monsieur le Préfet, cette grande question est bien loin d'être sentie par les gens du monde, et, je ne crains pas de le dire, quelques médecins alarmistes se sont plu, dans notre ville, à exagérer les ravages causés par le choléra.

Pour mon compte (ma réputation ne s'étend encore que dans le quartier *Saint-Patern,* c'est vous dire que la grande majorité de mes malades est comprise dans la classe la plus pauvre et la plus malheureuse de notre ville.) Pour mon compte, dis-je, je n'ai eu à soigner depuis le commencement de l'épidémie que deux *cholériques francs.* Le premier, il y a trois semaines environ, était un couvreur nommé Pierre Bocot, demeurant rue de l'Étang, N° 7, c'est un homme fort bien musclé, qui, le 6e jour de l'invasion de la maladie, a pu reprendre ses occupations et son régime de vie habituel.

Le deuxième est M. Verry, Joseph, âgé de 37 ans, demeurant rue de l'Est, N° 3; un de mes très honorables confrères, M. Mauricet et moi lui avons prodigué tous nos soins et, dès le cinquième jour de la maladie, il est entré en pleine convalescence; le mieux continue, je le considère comme hors de danger depuis longtemps; tous les autres malades que j'ai été appelé à soigner, n'étaient atteints que de cholérines, la plupart légères, et, jusqu'à ce jour, je n'ai eu à déplorer la perte d'aucun d'eux.

Je termine ma lettre trop longue peut-être, en émettant une opinion qui est ma conviction intime : « Le choléra-morbus n'existe plus à Vannes, il ne nous reste de cette redoutable » maladie que quelques prédispositions dues à la constitution épidémique de certains individus, » prédispositions qui peuvent, si on n'y apporte remède, donner naissance à des cholérines » légères qui n'entraînent jamais de danger après elles. »

Recevez, Monsieur le Préfet...

JORET, D.-M. P.

P. S. — Si ma lettre est de quelque intérêt et mérite l'attention de la commission sanitaire, je vous serai infiniment obligé d'en donner lecture.

Je vous demanderai aussi à faire partie de cette même commission *(sans date).*

RELEVÉ DES BULLETINS SANITAIRES.

Pièce N° 18.

(Les chiffres représentent la totalité des cas et décès à la date donnée depuis le commencement de l'épidémie.)

ARRONDISSEMENT DE VANNES.

Vannes.

Au 23 juin 1834,	4 cas à Vannes (ville),	3 décès.		
28 —	12 —	4 —	8 en traitement.	
1 juillet	13 —	4 —	9 —	
9 —	27 —	10 —	10 —	
15 —	60 —	14 —	12 guéris,	34 en traitement.
22 —	102 —	30 —	22 —	50 —
1 août	124 —	41 —	33 —	50 —
4 —	130 —	44 —	37 —	49 —
8 —	138 —	47 —	39 —	52 —

15 août	158 cas à Vannes (ville),	52 décès,	57 guéris,	47 en traitement.	
18 —	175 —	57 —	57 —	47	—
22 —	202 —	62 —	65 —	75	—
26 —	210 —	69 —	66 —	76	—
1 septembre	225 —	74 —	98 —	53	—
4 —	237 —	79 —	100 —	58	—
8 —	250 —	82 —	108 —	60	—
12 —	253 —	83 —	112 —	58	—
15 —	257 —	84 —	113 —	60	—
20 —	261 —	85 —	137 —	39	—
25 —	273 —	87 —	165 —	21	—
30 —	274 —	89 —	161 —	24	—
5 octobre	278 —	90 —	177 —	11	—
10 —	280 —	90 —	179 —	11	—
11 —	281 —	91 —	179 —	11	—
14 —	283 —	92 —	182 —	9	—

14 Octobre, fin de l'épidémie.

Ile-aux-Moines.

A sévi fortement : pas de bulletin.
19 Août. — 4 cas, 2 décès. — Lettre du docteur Dantu.
15 Septembre. — Deux malades douteux guéris.

Ile-d'Arz.

4 Octobre. — Le choléra sévit : pas de bulletin.
13 — Le choléra fait d'affreux ravages : pas de bulletin. — Lettre du Maire.

Damgan.

Du 30 Août, date de l'invasion, au 30 Septembre : 159 cas, 59 décès, 77 guéris, 23 en traitement.

Au 10 Octobre : 204 cas, 70 décès, 95 guéris, 39 en traitement.

La Roche-Bernard.

Du 15 juillet au 5 août :	18 cas,	5 décès,	11 guéris,	2 en traitement.	
— au 18 —	80 —	19 —	32 —	29	—
— au 24 —	94 —	22 —	67 —	5	—

Pénestin.

Du 3 août : 55 malades, 12 morts, 43 en traitement.

Marzan.

4 août : Cholérine : pas de décès. — Lettre du Maire.

Séné.

19 juillet : Le choléra règne dans la frairie de Langle : pas de bulletin. — Lettre du Maire.

Sarzeau.

15 octobre : Le choléra sévit dans ce canton, particulièrement au Tour-du-Parc, section la plus pauvre. Dans la journée du 12, il est mort 5 personnes. — Lettre du Maire.

ARRONDISSEMENT DE LORIENT.

Lorient.

Jour de l'invasion, le 3 septembre.

Du 3 au 7 septembre,	7 cas,	3 décès,	» guéris,	4 en traitement.
8 —	12 —	7 —	» —	5 —
9 —	23 —	12 —	» —	11 —
10 —	32 —	17 —	» —	15 —
12 —	52 —	25 —	» —	27 —
14 —	60 —	37 —	3 —	20 —
15 —	89 —	56 — (1)	3 —	30 —
17 —	106 —	65 —	4 —	37 —
20 —	137 —	80 —	12 —	45 —
22 —	150 —	91 —	19 —	40 —
24 —	161 —	93 —	22 —	46 —
25 —	168 —	99 —	23 —	50 —
27 —	184 —	103 —	23 —	62 —
30 —	198 —	110 —	24 —	64 —
2 octobre,	209 —	115 —	24 —	70 —
6 —	211 —	118 —	43 —	50 —
8 —	216 —	123 —	46 —	47 —
11 —	220 —	127 —	60 —	33 —
14 —	229 —	132 —	66 —	31 —
16 —	234 —	136 —	66 —	32 —
18 —	243 —	145 —	79 —	19 —
20 —	246 —	148 —	79 —	19 —
24 —	248 —	150 —	93 —	5 —
2 novembre,	250 —	152 —	98 —	» —
8 —	251 —	153 —	98 —	» —

Groix.

Antérieurement au 7 septembre,	» malades,	40 morts,	» guéris,	» en traitement.
11 —	» —	43 —	» —	» —
16 —	» —	50 —	» —	» —
18 —	107 —	67 —	» —	40 —
1er octobre,	166 —	83 —	34 —	49 —
4 —	166 —	88 —	34 —	44 —
12 —	211 —	106 —	39 —	66 —

(1) 12 décès omis depuis l'invasion sont portés sur ce bulletin.

Port-Louis.

Du 5 au 16 septembre,	9 malades,	5 morts,	» guéris,	4 en traitement.
1er octobre,	16 —	6 —	4 —	6 —
2 —	17 —	6 —	4 —	7 —

Riantec.

Du 13 au 16 septembre,	6 —	3 —	» —	3 —
18 —	8 —	4 —	» —	4 —
3 octobre,	13 —	6 —	» —	7 —
8 —	22 —	8 —	3 —	11 —

Belle-Isle (Le Palais).

1er octobre,	10 —	10 —	» —	» —
14 —	78 —	33 —	27 —	18 —
15 —	81 —	34 —	28 —	19 —
17 —	88 —	36 —	29 —	23 —
19 —	98 —	38 —	34 —	26 —
21 —	105 —	40 —	37 —	28 —
22 —	105 —	40 —	42 —	23 —

Carnac.

Du 9 au 20 octobre,	» —	10 —	» —	» —

10 août 1834, six décès à Auray.

22 — à Camors, une dysenterie a enlevé du 1er juillet au 15 août, 34 personnes, en général des enfants au-dessous de 10 ans, lettre du Sous-Préfet.

29 — 19 nouveaux décès de la dysenterie à Camors.

Locmariaker.

6 octobre,	45 malades,	11 morts,	» guéris,	34 en traitement.
12 —	104 —	24 —	8 —	72 —
13 —	110 —	27 —	9 —	74 —
14 —	116 —	30 —	10 —	76 —
15 —	125 —	32 —	21 —	72 —
17 —	136 —	39 —	23 —	74 —
19 —	142 —	40 —	29 —	73 —
21 —	150 —	42 —	35 —	73 —
22 —	152 —	42 —	36 —	74 —
24 —	153 —	44 —	46 —	63 —
26 —	158 —	48 —	62 —	48 —
30 —	165 —	50 —	82 —	33 —
4 novembre,	169 —	51 —	92 —	26 —
8 —	174 —	53 —	97 —	24 —

*

ARRONDISSEMENT DE PLOERMEL.

Malestroit.

3 août : Un cas douteux. — Lettre du Maire.

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY.

Pontivy.

10 septembre, quelques cas isolés à Locminé, Baud et Pontivy.

Grand nombre de coliques accompagnées de vomissements chez tous ceux qui ont mangé des huîtres.

MANIFESTATION DU CHOLÉRA EN 1849.

LORIENT, le 15 Avril 1849.

Pièce N° 19.

LETTRE DE M. LESTROHAN, MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES.

Les renseignements qui m'ont paru les plus certains, font remonter l'invasion du choléra, dans la commune d'Erdeven, au 17 février. De ce jour au 28 mars, jour de mon voyage, on comptait, disait-on, dix morts. . . . .

LORIENT, le 29 Mai 1849.

Pièce N° 20.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous informer, qu'après une disparition complète de plus d'un mois, le choléra s'est remontré tout à coup dans l'arrondissement. Il paraît devoir sévir avec beaucoup plus de rigueur qu'à sa première visite.

On a enterré aujourd'hui six de ses victimes à Lorient. Il y a six semaines, les 9 premières personnes frappées se trouvaient toutes plus ou moins dans des conditions qui favorisent l'envahissement de la maladie, par défaut d'hygiène, de sobriété, de conduite ou de soins. Il n'en est pas de même pour les décès de ces derniers jours. On enterre aujourd'hui l'épouse de M. Legoarant de Tromelin, Contre-Amiral, et Mlle Guilloux, dont la charité éclairée et le zèle bienfaisant vont laisser, à Lorient, de vifs regrets. . . . .

Le Sous-Préfet, CH. BUSSY.

5

Pièce N° 21. LORIENT, 28 Juin 1849.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Depuis le 19, et pendant la durée du conseil de révision, je ne vous ai rendu compte que verbalement des résultats cholériques de l'arrondissement.

Pour combler cette lacune, je vous adresse un bulletin qui remonte à la journée du 19.

Lorient 19 Juin.........	7 décès.		Lorient 24 Juin.........	3 décès.
— 20 —.........	3 —		— 25 —.........	3 —
— 21 —.........	2 —		— 26 —.........	3 —
— 22 —.........	4 —		— 27 —.........	3 —
— 23 —.........	4 —		— 28 —.........	5 —

TOTAL........................ 37 décès qui, ajoutés aux 130 constatés par mes précédents rapports, donnent un total de 167 décès cholériques, depuis l'envahissement de l'épidémie jusqu'au 28 juin compris, pour la commune de Lorient seulement.

Le dernier rapport du Port-Louis ne me fournit des renseignements que jusqu'au 19 juin inclus. Il y a eu, dans cette commune, 9 décès du 14 au 19. Il y en avait eu 16 antérieurement.

La mortalité a diminué à Riantec, mais elle n'y a pas cessé. Cette commune, d'environ 4,000 âmes, a fourni près de 100 décès qui se rapportent, presque tous, à quelques hameaux de la côte. Locmiquélic, entre autres, a perdu 5 p. % de sa population; un douanier vient d'y être enlevé en quelques heures.

Vous savez que M. le Préfet maritime, qui ne perd pas une occasion de signaler sa philanthropie, a envoyé à Locmiquélic un chirurgien de la marine. Avant son installation, les pauvres malades ne recevaient que les secours de la religion. Ce village, de 150 feux, fournissait de 2 à 4 décès par jour..
..... Jusqu'à présent le fléau s'est concentré sur ces trois points.

Erdeven, Belz et Plœmeur, frappés en février et mars, ne l'ont pas vu reparaître.

Les Maires, que nous avons vus tous aux conseils de révision, nous ont fait les rapports les plus satisfaisants sur l'état sanitaire de leurs communes. J'espère que la maladie, persistant dans sa voie décroissante, ne tardera pas à disparaître tout à fait.

Le Sous-Préfet, CH. BUSSY.

Pièce N° 22. LORIENT, le 7 Octobre 1849.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le Choléra, qui avait complètement disparu, vient de manifester sa réapparition par un certain nombre de décès foudroyants. En quelques jours il a presqu'atteint le chiffre quotidien du mois de juin aux plus mauvais jours. 29 décès ont été signalés dans les premiers 5 jours du mois d'octobre ; on a enregistré 19 décès pour les journées du 6 et du 7.........

CH. BUSSY.

LORIENT, 16 Octobre 1849.

Pièce N° 23.

L'espoir que nous avait donné le résultat décroissant des derniers jours, ne se confirme pas. Huit décès survenus hier, nous ont presque reporté au chiffre des plus mauvais jours. Ce résultat, du reste, n'est qu'une preuve de plus à l'appui des observations constatées jusqu'à présent sur le déplorable effet des libations du dimanche et du lundi. Il faut encore s'attendre à un fâcheux rapport pour demain...

CH. BUSSY.

LORIENT, 20 Octobre 1849.

Pièce N° 24.

Quatre décès pour la journée du 19, tel est le bulletin du choléra.

Cette recrudescence déroute toutes nos espérances ; impossible de fonder un raisonnement sur les causes de recrudescence ou de diminution. Beau temps, mauvais temps, froid, chaud, vent, pluie, rien n'y fait.

Une seule cause, aujourd'hui, a acquis un grand degré de certitude : l'ivrognerie des dimanche et lundi n'a jamais manqué son effet.....................................

CH. BUSSY.

QUIMPER, 2 Octobre 1849.

Pièce N° 25.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Le Choléra vient de faire invasion dans le Finistère, et sur plusieurs points du département à la fois. Depuis le 26 septembre, 9 cholériques ont succombé à Brest, et, depuis le 29, 7 cas ont été constatés dans la petite ville de Douarnenez, près Quimper ; trois cas ont déjà été suivis de mort. Les autres malades ne laissent que peu d'espoir. Deux cas suivis de mort m'ont été signalés dans l'arrondissement de Morlaix, et deux à Quimperlé............

Le Préfet du Finistère au Préfet du Morbihan.

LORIENT, le 12 Novembre 1849.

Pièce N° 26.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Plusieurs journées passées sans décès cholériques, semblent enfin nous annoncer la disparition de l'épidémie qui n'a pas cessé de faire des victimes dans l'arrondissement, depuis la fin de mars. Si, dans quelque contrée, elle a sévi avec plus d'intensité, elle n'a sévi dans aucune aussi longtemps. Les renseignements que j'ai reçus des maires des communes envahies par

l'épidémie, ne me permettent de fournir que des résultats approximatifs, si ce n'est à Lorient où j'ai fait relever, jour par jour, l'état sanitaire et les déclarations de décès.

Voici l'état des décès qu'on peut attribuer au choléra depuis son invasion jusqu'au 5 novembre inclus :

Lorient a perdu par le choléra, de la fin d'avril au 5 novembre, 365 de ses habitants.

Belz......................	9 en Mars et Avril.
Erdeven..................	15 id.
Riantec....................	60 en Mai, Juin et Juillet.
Port-Louis.................	29 en Juin et Juillet.
Plœmeur...................	55 en Juin et Juillet.
Pontscorff.................	3
Hennebont................	3
Total..........	541.

Si le chiffre n'est pas rigoureusement exact, il s'éloigne peu de la vérité, et le soin que j'ai pris de comparer les relevés trimestriels des décès me donne l'assurance que les erreurs dues à l'incertitude des renseignements fournis sont sans importance. Les communes envahies par le choléra sont toutes contiguës entre elles et leur territoire entoure le bassin formé par la rade de Lorient et les embouchures du Scorff et du Blavet. Deux autres communes, Groix et Auray, ont été désolées, la première, par une épidémie dysentérique, l'autre par le typhus qui y ont fait autant de victimes que le choléra en a pu faire dans les communes visitées par lui.

Le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser après la première réunion hygiénique, contenait la description des symptômes observés par les médecins, l'énumération des remèdes prescrits, enfin des détails techniques sur les différentes phases de l'invasion cholérique; les observations résumées par le docteur Bodélio, secrétaire du comité, me dispensent d'y revenir.

A l'apparition du fléau, votre Arrêté sur l'enlèvement des fumiers et autres causes d'infection a été exécuté rigoureusement ; les comités hygiéniques se sont réunis ; celui de Lorient a provoqué plusieurs mesures importantes pour l'assainissement de la ville. Les secours de la médecine et de la pharmacie ont été mis à la portée de tous les malades, grâce aux médecins de la ville et du port, et aux bureaux et sociétés de bienfaisance, qui ont prodigué à tous, et gratuitement aux indigents, les secours, les remèdes et les consolations.....

....

(Suit des propositions de récompenses.)

Ch. BUSSY.

Pièce N° 27. Le 22 Mai 1850.

Le Ministre de l'agriculture et du commerce adresse à M. le Préfet du Morbihan, neuf médailles décernées par décret du 26 décembre dernier en récompense des services rendus pendant l'épidémie du choléra en 1849.

MM.	Bonchard, médecin à Lorient....................	médaille d'argent.
	Le Diberder, —	—
	Poussin, —	—
	Réveillère, chirurgien de la marine................	—
	Le Pontois, officier de santé à Kerantrech.........	—
	Richer Desforges, chirurgien de la marine........	—
	Madame Papot..................................	—
	Madame Tesson, de Riantec.....................	—
	Sœur St-Joachim, de l'ordre du St-Esprit, à Groix..	—

Pièce N° 28. Pontivy, le 22 Novembre 1850.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai reçu en son temps la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 20 août dernier, relativement à une enquête sur la marche du choléra de 1849.

Après en avoir conféré avec le Médecin des épidémies, nous avons reconnu que la mesure prescrite par M. le Ministre ne pouvait avoir son application dans cet arrondissement. Notre opinion est fondée sur les considérations suivantes :

Le choléra n'a sévi que dans deux communes : Pontivy et Gourin; peu de personnes en ont été atteintes, et le chiffre des victimes n'a point dépassé dix. Encore est-il juste de dire que dans ce nombre sont compris plusieurs cas douteux où la vieillesse et la misère ont plus fait que le choléra...

Le Sous-Préfet, TH. REVEL.

Pièce N° 29. Pontivy, le 10 Décembre 1849.

MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET,

D'après votre prière de vous tenir au courant de l'état sanitaire de notre population, au sujet du choléra, voici ce qu'il y a de positif à cet égard :

Dans les premiers jours de décembre, trois cas de choléra furent constatés et suivis de mort, dans un bref délai (moins de 24 heures); quoique les personnes atteintes fussent âgées et usées par des maladies chroniques, l'attention de l'administration fut éveillée, le conseil de l'hospice réuni, et il fut décidé qu'une salle serait destinée aux cholériques avec tout le matériel nécessaire. Dans les journées des 7, 8 et 9 courant, trois nouveaux décès de cholériques furent constatés dans la rue des Moulins, faubourg d'Outre-l'eau, où les maisons sont basses, humides et d'une insalubrité notoire...

Le Médecin des épidémies, V. CAREL.

Pièce N° 30. Pontivy, le 14 Décembre 1849.

Le choléra continue à sévir, le chiffre des décès s'élève déjà *à dix.*

La mortalité reste concentrée dans le faubourg d'Outre-l'eau, quartier le plus malsain de Pontivy ....
.... Dans la ville *proprement dite de Pontivy*, aucun cas de choléra n'a encore été constaté...

Le Sous-Préfet, Th. REVEL.

Pièce N° 31.

Le 15 décembre, la mortalité s'élevait à 11, survenue depuis le 1er décembre dans trois maisons qui se touchent. MM. les Médecins ont affirmé de la manière la plus positive que la maladie n'avait jusqu'à ce jour aucun caractère épidémique.............................

Th. REVEL.

Pièce N° 32. Pontivy, le 19 Décembre 1849.

Monsieur le Sous-Préfet,

Depuis la dernière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, au sujet du choléra existant dans le faubourg, il n'est pas survenu de nouveaux décès ; quelques symptômes cholériformes se sont présentés chez quelques individus. Mais, grâce à des secours promptement administrés, le mal a pu être enrayé. L'état sanitaire actuel est assez satisfaisant. Espérons que les mesures hygiéniques prises par l'Administration, auront pour effet de rassurer la population effrayée, diminuer le mal alors qu'il existera et surtout venir en aide à la misère qui se fait toujours sentir davantage à cette époque de l'année. Si de nouveaux cas surgissaient je vous en donnerais avis immédiatement...

Le Médecin des épidémies, CAREL.

Pièce N° 33. Ploërmel, le 9 Avril 1851.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, certifiés négatifs par le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Ploërmel, les différents tableaux qui étaient destinés à édifier une enquête sur la marche et les effets du choléra de 1849.

Agréez ....

Le Sous-Préfet,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Le Sous-Préfet, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Monsieur le Sous-Préfet,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Monsieur le Préfet,

[illegible]

Agréez [illegible]

Le Sous-Préfet.